



CHSCT-D du 5 novembre 2018

Déclaration préalable du SE-Unsa

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT-D,

A l'occasion de ce CHSCT-D, le SE-Unsa aimerait revenir sur trois points :

En janvier 2018, nous lançons au niveau national, une enquête sur les conditions de travail des enseignants en lycée et collège. Cette enquête a mis en évidence l'impact du bruit sur les conditions de travail des enseignants. Les nuisances sonores entraînent un inconfort, une gêne, parfois une souffrance pouvant interférer aussi sur la vie personnelle (fatigue, irritabilité, difficulté à se concentrer...). Il provoque une menace pour la santé et détériore la qualité de la vie au travail. Le SE-Unsa a porté ce problème à l'échelle nationale en réclamant la création d'un groupe de travail au CHSCT ministériel dédié aux "ambiances de travail", dans lequel la question des nuisances sonores devrait être étudiée. En Eure-et-Loir, plusieurs cas d'enseignants souffrants de nuisances sonores dans des établissements et des écoles, parfois dues à des travaux, ont déjà été soulevés. Nous souhaiterions que le CHSCT-D restent très vigilants face aux difficultés qu'elles provoquent et apportent des solutions rapides pour améliorer les conditions de travail des collègues en souffrance.

Plus récemment, deux députées en charge de la mission flash sur les directeurs d'école ont rendu leur rapport. Ce rapport doit être utilisé pour l'agenda social lors des discussions concernant les directeurs d'école prévues en 2019. Il met en exergue un quotidien de plus en plus lourd à assumer et des difficultés pour répondre à l'ensemble de leurs missions. Après le constat de la situation actuelle, le rapport formule des propositions concernant à la fois les conditions d'exercice des directeurs mais aussi le fonctionnement de l'école. Il pointe d'abord plusieurs éléments définissant la situation actuelle, notamment le sentiment de malaise des directeurs, le manque de temps et de moyens, l'absence de légitimité, la complexification des missions et des responsabilités etc. Il devient impératif de soulager les directeurs dans leurs tâches administratives et matérielles afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Enfin, nous avons soulevé lors du dernier CHSCT-D du 8 mai 2017, qu'une grande partie des problèmes liées au bâtimentaire dans les fiches RSST viennent des établissements de Dreux. C'est pourquoi nous avons souhaité mettre à l'ordre du jour la situation de l'école maternelle de Victor Hugo à Dreux. En effet, après visite des locaux, nous avons pu constater de nombreuses situations à risque pour les collègues, les élèves mais aussi les usagers (parents, livreurs...) qui nécessiterait une intervention rapide de la mairie. De plus, toujours dans le cadre des fiches RSST, nous aimerions soulever les difficultés rencontrées par les collègues de l'école Maurice Fanon d'Auneau liés aux nombreux élèves à besoin éducatifs particuliers. Le personnel enseignant de cette école est aujourd'hui en grande souffrance et ne trouve pas de réponses efficaces face à leurs difficultés. Nous demandons donc aux CHSCT-D d'avoir un regard vigilant face à la situation de cette école.